

Délibération N° 11/2021  
Séance du 5 mai 2021

**Délibération relative à l'approbation des comptes 2020 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement**

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan 2020 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement,

vu le rapport, du 26 avril 2021, de l'organe de révision BfB, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2020,

vu le préavis de la commission Finances-Patrimoine-Economie locale du 26 avril 2021,

conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, du 15 janvier 2008,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le conseil municipal

**DECIDE**

par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, pour un montant de CHF 1'584'936.57 aux charges et de CHF 1'907'409.87 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 322'473.30.



Carole DISTASI  
Présidente



Patrick ARTER  
Secrétaire

Puplinge, le 5 mai 2021